

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 107 (1981)
Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ingénieurs et architectes suisses

Bulletin technique de la Suisse romande

Paraît tous les 15 jours

107^e année

N° 6/81 19 mars 1981

Rédaction

Rédaction de « Ingénieurs et architectes suisses », tirés à part, renseignements:

Av. de Cour 27,
CH-1007 Lausanne
Tél. (021) 47 20 98 (mardi et jeudi, 14 h. à 16 h. 30)

Jean-Pierre Weibel,
ing. EPFZ-SIA,
rédacteur en chef

Walter Peter, ing. EPFL-SIA,
rédacteur

Abonnements

Un an, Suisse Fr. 83.—
Un an, étranger Fr. 89.—
Prix du numéro, Suisse Fr. 5.—
Prix du numéro, étranger Fr. 6.—

Abonnement à prix réduit pour les étudiants et les membres SIA, A³E²PL, GEP, ASIC, FAS et UTS.

CCP: Ingénieurs et architectes suisses (Bulletin technique de la Suisse romande),
N° 10 - 5775, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au numéro, changement d'adresse, expédition, etc. à:
Imprimerie La Concorde, case postale 330, 1010 Lausanne, tél. (021) 33 31 41

Régie des annonces



IVA SA de publicité internationale
19, av. de Beaulieu
1004 Lausanne
Tél. (021) 37 72 72

Siège central:
Mühlebachstr. 43, 8032 Zurich
Tél. (01) 251 24 50

Schweizer Ingenieur und Architekt

Schweizerische Bauzeitung

Adresse: Postfach,
CH-8021 Zürich
Tel. (01) 201 55 36

Numéro 9/81

Siebanlagen zur Regenwasserbehandlung. Von Martin Meyer und Peter Kaufmann, Bern 175
Breitbandkommunikationssystem mit Lichtwellenleitern. Glasfasern für digitale Signalübertragung. Von Erich Rauth, Backnang 181
Preis des deutschen Stahlbaues 1980. Bürgerhaus in Hochdahl bei Düsseldorf 183
Internationale Muservorschriften. Aus der Tätigkeit des CEB. Von Manfred Miehlbradt, Lausanne 186

Numéro 10/81

Der Wandel in den Zielvorstellungen der Schweizerischen Stadtplanung 1900 bis 1979. Von Benedikt Huber, Zürich 193
Leitungsdokumentation in einem künftigen Landinformationssystem. Von Armin König, Bern 198
Richtplanung im Berggebiet. Beispiel Region Berner Oberland-Ost. Von Ulrich Roth, Bern 200

Société des éditions des associations techniques universitaires (SEATU)

Organe officiel

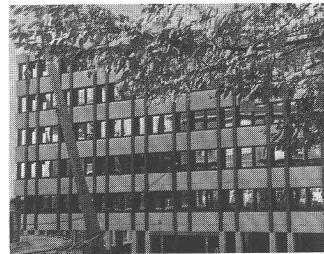
de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA),
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA),
des Sections genevoise, jurassienne et fribourgeoise de la SIA,
de l'Association amicale des anciens élèves de l'EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne),

des Groupes romands des anciens élèves de l'EPFZ (Ecole polytechnique fédérale de Zurich)
et de l'Association suisse des ingénieurs-conseils (ASIC)

Sommaire

Tableau des concours	B 29
Carnet des concours	B 30
UIA	B 30
Congrès	B 30
Expositions	B 31
Produits nouveaux	B 31, B 33
Bibliographie	B 32, B 35, 66
Protection de l'environnement	
Une conception globale des sites — Utopie ou nécessité? par Hansrudolf Henz et Ulrich Roth	65
Hydrologie	
Courants d'inertie dans le Léman, par Sébastien W. Bauer, Walter H. Graf, Clifford H. Mortimer et Claude Perrinjaquet	67
Urbanisme	
Le temps des gares, par Dédale	73
Actualité	76
Industrie et technique	78
Vie de la SIA	B 33
Documentation générale	B 35

Couverture



Ouvrage: Bâtiment administratif et commercial, avenue des Mousquines 4, Lausanne.
Maître de l'ouvrage: Publicitas SA, Lausanne.

Projet et exécution: MM. Ch-F. Thévenaz et P. Prod'hom, architecte EPFL, SIA, Lausanne. Collaborateur: M. J.-P. Rochat, architecte, Lausanne.

Ingénieur: M. A. Kugler, ingénieur EPFZ, SIA. Collaborateur: M. J.-P. Cruchon, ingénieur, Lausanne.

Comment définir l'assurance travaux de construction?

— il s'agit d'une assurance «casco» chantier, qui protège financièrement un ouvrage pendant toute la durée de la construction ou des transformations.

Qui intéresse-t-elle?

— l'entrepreneur, pour les dommages qui lui sont imputables et ceux dus à des cas fortuits ou de force majeure;
— le maître d'ouvrage, pour les dommages qui lui sont personnellement imputables;
— l'architecte ou l'ingénieur, en qualité d'auteur du projet ou de directeur des travaux.

Que garantit cette assurance?

— les ouvrages en construction ou en transformation: maisons familiales ou locatives, bâtiments commerciaux ou administratifs, écoles, hôpitaux, usines, stations d'épuration, ponts, tunnels, etc.;
— les installations de chantier, échafaudages, coffrages, baraquages, etc.;
— les outils et machines de construction;
— les frais de déblaiement;
— les bâtiments existants faisant l'objet de transformation.

Que prend-elle en charge?

Les conséquences financières des accidents de construction imprévisibles qu'ils soient dus aux éléments naturels ou à l'homme:
— incendie, foudre, explosion;
— affaissement et glissement de terrain;
— défauts de fabrication des matériaux utilisés;
— malfaçon des mortiers et bétons;
— écroulement de l'échafaudage, de l'étaillage;
— erreur, défaillance, négligence, malveillance.

Qui paiera la prime?

Elle sera répartie entre les intéressés (compte prorata). Chacun bénéficiera ainsi de cette garantie avec le minimum de frais. De cette façon le prix global de l'ouvrage n'augmente pratiquement pas.

Relevons encore que l'assurance travaux de construction complète les assurances «RC entreprise» et «RC maître d'ouvrage» qui ne garantissent pas l'objet construit ou travaillé.

Si vous désirez des renseignements plus précis à propos de l'une ou l'autre de ces assurances, n'hésitez pas à nous demander conseil. Nous sommes à votre service.

Vaudoise Assurances
Siège social: place de Milan
1001 Lausanne, tél. 021/26 61 21

Dans le prochain numéro:

La construction et les handicaps
Architecture politique ou la politique de l'architecture
Informations SIA